

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Nº W21-606602

64601

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

1307

Société :

KOUAME MOKHTAR

Autre :

23 lot MANSANA Sidi mazraouf

CASABLANCA

06 67 34 19 83

Total des frais engagés :

5501,40

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. LOUBUA KHALIDA
OPHTALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Rés
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél. 05 22 20 45 45

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous procuration à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent(e) :

Harris FATIMA

Age: 01/01/54

Lui-même Conjoint

Enfant

Affection oculocutane

Le : 01/02/2012

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5 FEV. 2021	C		3000	INP : 3482059 Dr. J. M. BATAILLE Mansour, Rés Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Codef du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie OUM EL KHEIR		
147, Lot. Communal	N° 2	
Sidi Maârouf - CASABLANCA	15/02/2011	201,40
Tél: 05 22 97 52 93		

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
<i>OPTIQUE S.A.R.L.</i> B. Rue 0451 Casablanca - Zemra Maroc P. B. 72311 Tel. 0522 992200 ICE. 00150 Autonome	25/03/02	1				<i>5000,00</i>	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES																
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.																
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.																
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>												
CŒFFICIENT DES TRAVAUX				<input type="text"/>												
MONTANTS DES SOINS				<input type="text"/>												
DÉBUT D'EXÉCUTION				<input type="text"/>												
FIN D'EXÉCUTION				<input type="text"/>												
O.D.F PROTHÈSES DENTAIRES 	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE															
	<table border="0"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <td>G</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>			H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	35533411	11433553	G			CŒFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	H	25533412	21433552													
	D	00000000	00000000													
	B	35533411	11433553													
	G															
	[Création, remont, adjonction]			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>												
	Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS <input type="text"/>												
				DATE DE L'EXÉCUTION <input type="text"/>												

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -

Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : 11/02/19. في البيضاء

1^{er} - ~~KHAYAR~~ ~~TOBRADEX~~ fabriq. 147,00
1^{er} - ~~Khayar~~ 147,00
54,40.

TOBRADEX®
POMMADÉ OPHTALMIQUE
3,5 g
Boîte de 1 tube
Laboratoires Sotthema, Bouskoura
AMM N° 455/18 DMP/21 NRQ

6 118 001 070 602
6902-4

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Ré
Al Anfal, Etage N° 2 - Casablanca
Tél: 05 22 95 12 89

13 207,40

الدكتورة لبني خيار بنجلون

إختصاصية في أمراض وجراحة العيون

الليزر - فحص الشبكة بالأشعة

جراحة المول - العدسات

عضو دائم بالجمعية الفرنسية لطب العيون

طبيبة سابقة بمستشفى 20 غشت

سيادة



Pharmacie OUM EL KHEIR
147, Lot. Communal N° 2
Sidi Maârouf - CASABLANCA
Tél: 05 22 95 52 93

19

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Dr. Loubna KHAYAR BENJELLOUN
OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux

Chirurgie de la cataracte par phaco mulsification
chirurgie de la Myopie Astigmatisme Hypermetropie Lasik
chirurgie des voies lacrymales - STRABISME -
Ex. Médecin à l'Hôpital 20 Août Casablanca
Membre de la Société Française d'Ophtalmologie

Permis de Conduire

Casablanca, le : ٢٠١٥/٠٧/٢١ . الدار البيضاء، في :

Loubna

Loubna

VERRE POUR LA VISION DE LOIN

OEIL DROIT

+2,00

OEIL GAUCHE

+2,25

ADDITION VISION DE PRES

+8,100

Dr. Loubna KHAYAR
OPHTHALMOLOGISTE
235, Bd Yacoub El Mansour, Résidence Al Anfal, 2ème Etage, Casablanca - Maroc



ATLAS OPTIQUE S.A.R.L.
LYNX OPTIQUE
9, Rue Assalaia 10000 Casablanca - Maroc
Tél.: 05 22 99 24 88 ou 05 22 99 22 88
Fax: 05 22 99 24 88
RC: 72 111 - T.N.N: 2351914
Ph: 3570 181 - M: 06 2351914
ICE: 001515084-0000057
Autorisation 1091

LYNX OPTIQUE
8 RUE ASSAAD IBN ZERRARA
MAARIF CASABLANCA
Tél : 05 22 99 22 88/ 89
Fax : 05 22 99 22 87
lynxoptique@menara.ma

CASABLANCA LE 25/03/2021

FACTURE N° F21/6528

MME KOUAME FATIMA

INPE 095007548
IF 1000696
ICE 001515084000057

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
1 VERRE OD ESSILOR PROGRESSIF ORGANIQUE AMINCI ANTIREFLETS MULTIFOCAL	2,500.00
1 VERRE OG ESSILOR PROGRESSIF ORGANIQUE AMINCI ANTIREFLETS MULTIFOCAL	2,500.00
Dont TVA (20%)	833.33
TOTAL TTC	5,000.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

Cinq mille Dirhams

ATLAS OPTIQUE
LYNX OPTIQUE
OPTICIENS DIPLOMÉS
N° Autorisation 1091
Identifiant INPE 095007548
RC: 72311 - CNSB: 1351914 - TVA: 814261
Pte: 35701181 - IF: 1000696
ICE . 001515084000057